

Académie :	Session : Examen :
	Série :
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
Épreuve/sous épreuve :	
NOM :	
(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
Prénoms :	N° du candidat
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)
Appréciation du correcteur	
<div style="border: 1px solid black; width: 200px; height: 50px; margin: 0 auto;"> <p>Note :</p> </div>	

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance

Matériel autorisé : Calculatrice électronique conformément à circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TRANSPORT

LE SUJET COMPREND 3 DOSSIERS
QUI PEUVENT ÊTRE TRAITÉS DE FAÇON INDÉPENDANTE

Vous exercez vos activités dans l'entreprise :



TFM

TRANSPORT FRANCE MÉDITERRANÉE
Messagerie – affrètement – transport international –
déclarant en douane
Grand Saint-Charles 66000 PERPIGNAN

Tél : 04 68 11 54 69
Télécopie : 04 68 11 54 55
Courriel : tfm@wanadoo.fr
Agrément Douanier : A 22 45

Pages numérotées de 1 à 19

DOSSIERS	BARÈME
DOSSIER 1 : MESSAGERIE	35 POINTS
DOSSIER 2 : DÉDOUANEMENT IMPORT	45 POINTS
DOSSIER 3 : COTATION AÉRIENNE D'UNE EXPÉDITION	20 POINTS
TOTAL	100 POINTS

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TRANSPORT	Code :1506TRS2	Session 2015	SUJET
Épreuve E2 : Épreuve d'étude de situations professionnelles	Durée : 3 h	Coefficient : 5	Page 1 sur 19

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PA

Vous effectuez une Période de Formation en Milieu Professionnel durant le mois de juin 2015 au sein du groupe TFM TRANSPORT FRANCE MÉDITERRANÉE.

Ce groupe a deux activités distinctes :

- un service messagerie avec un réseau d'agences dans toute la France,
- un service international.

DOSSIER 1 – MESSAGERIE

ENTREPRISE : TFM Transport France Méditerranée
ADRESSE : ZI Croix Sud 11100 NARBONNE

TFM

Vous êtes affecté(e) à l'agence TFM de Narbonne dans les services messagerie et affrètement. Vous travaillez sous la responsabilité d'Alexis BARIN. Le 3 juin 2015, M. Barin vous confie différentes tâches.

Pour vous permettre de mieux connaître les tournées des conducteurs, il vous demande d'analyser la répartition des tournées du département de l'Aude pour le secteur 1 pour la journée du 4 juin 2015.

Vous disposez de la répartition des conducteurs et des véhicules porteur par secteur de tournées pour le département de l'Aude :

SECTEUR DE TOURNÉES	CONDUCTEUR	VÉHICULE	MCV (PTAC)	PV	ESSIEUX
Secteur 1 : Narbonne	Didier AMADOR	5085 ST 11	19 t	6,8 t	2
Secteur 2 : Limoux	Caroline VIDAL	FG 456 GB	19 t	6,5 t	2
Secteur 3 : Carcassonne	Julien LOPEZ	AB 214 ST	26 t	8 t	3

Les dimensions utiles des porteurs sont les suivantes :

- longueur de 8,10 m,
- largeur de 2,46 m,
- hauteur de 2,65 m.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TRANSPORT	Code :1506TRS2	Session 2015	SUJET
Épreuve E2 : Épreuve d'étude de situations professionnelles	Durée : 3 h	Coefficient : 5	Page 2 sur 19

Votre tuteur vous communique la carte de répartition par secteur des tournées du département de l'Aude.

SECTEUR 3



SECTEUR 1

SECTEUR 2

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TRANSPORT	Code :1506TRS2	Session 2015	SUJET
Épreuve E2 : Épreuve d'étude de situations professionnelles	Durée : 3 h	Coefficient : 5	Page 3 sur 19

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Vous avez imprimé le listing prévisionnel des ramasses du 4/06/2015 pour le département de l'Aude.

LISTING PRÉVISIONNEL DES RAMASSES DU 04/06/2015 POUR LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXPÉDITEUR	LOCALITÉ D'ENLEVEMENT	AGENCE DESTINATRICE (OU PARTENAIRE)	IMPÉRATIF HORAIRE	NOMBRE D'UNITÉ DE CHARGEMENT	CONDITIONNEMENT	DIMENSIONS UNITAIRES EN CM (L x l x H)	MASSE BRUTE TOTALE EN KG
CHÂTEAU DE SAISSAC	Saissac	Bordeaux	Matin	1	Palette europe - Non gerbable	80 x 120 x 120	470
SAINTE HÉLÈNE	Lagrasse	Paris		2	Carton	40 x 40 x 40	500
CONFORT ET LOISIRS	Sigean	Lyon	à partir de 13 h	6	Palette europe - Non gerbable	80 x 120 x 120	3 000
DÉCOMAN	Gruissan	Lyon	Fin de matinée	2	Palette europe - Non gerbable	80 x 120 x 120	1 400
DOMAINE GEORGES	Couiza	Bordeaux		4	Carton	24,5 x 30,5 x 20	800
MARET ET FILS	Quillan	Paris	Fin de matinée	3	Carton	31 x 50 x 20	1 360
SOBAL SARL	Carcassonne	Toulouse	Après-midi	8	Palette europe	80 x 120 x 150	1 205
DÉVOT ET FILS	Carcassonne	Marseille		2	Palette europe	80 x 120 x 120	836
CHÂTEAU DE RABAUX	Trèbes	Marseille		2	Palette industrielle - Non gerbable	100 x 120 x 160	250
DOMAINE DU MOULIN	Cuxac d'Aude	Toulouse	Matin	4	Palette industrielle - Non gerbable	100 x 120 x 120	2 350
CTLM	Port La Nouvelle	Bordeaux	Après-midi après 14 h	1	Caisse maritime	220 x 120 x 220	1 200
SARL CVD	Montréal	Paris	Après-midi	23	Carton	40 x 40 x 40	730
FLORALIE	Capendu	Paris		44	Carton	25 x 40 x 35	850
DOMAINE CLAIR	Lézignan-Corbières	Lyon	Matin	1	Palette europe - Non gerbable	80 x 120 x 120	420
OPTIQUE CLIN D'OEIL	Saint-Hilaire	Bordeaux		2	Palette industrielle	100 x 120 x 180	620
AD LITERIE	Sigean	Montpellier	à 13 h	2	Palette industrielle - Non gerbable	100 x 120 x 180	1 550

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TRANSPORT	Code :1506TRS2	Session 2015	SUJET
Épreuve E2 : Épreuve d'étude de situations professionnelles	Durée : 3 h	Coefficient : 5	Page 4 sur 19

PREMIER TRAVAIL : PRÉPARATION DU PLANNING DES RAMASSES

Les conducteurs effectuent les ramasses mais également les livraisons qui concernent leur secteur.
Le 4 juin 2015, le conducteur du secteur 1 devra livrer les deux envois suivants en respectant l'ordre indiqué avant d'effectuer les ramasses :

- 1° À Vinassan – 2 palettes europe – 80 x 120 x 140 cm – Masse brute totale 720 kg,
- 2° À Coursan - 4 palettes industrielles - 100 x 120 x 120 cm - Masse brute totale 2 300 kg.

1 - Complétez le planning de la tournée de ramasses en respectant l'ordre dans lequel le conducteur doit les effectuer.

SECTEUR 1 RAMASSES DU 04/06/2015				
Nom du conducteur :		MCV :		
Immatriculation du véhicule :		CU* :		
ORDRE DES ENLÈVEMENTS	EXPÉDITEUR		NOMBRE ET TYPE D'UNITÉ DE CHARGEMENT	MASSE BRUTE TOTALE (KG)
	RAISON SOCIALE	VILLE		
TOTAL				
* Détail des calculs :				

2 - Indiquez l'itinéraire emprunté par le conducteur pour effectuer sa tournée du 4 juin 2015.

3 - Vérifiez la faisabilité de la ramasse en fonction de la charge utile du véhicule et justifiez votre réponse.

4 - Vérifiez la faisabilité de la ramasse en fonction de la longueur de plancher utilisée.

Justifiez votre réponse par un schéma détaillé en :

- respectant l'ordre des ramasses
- indiquant pour chaque conditionnement ses dimensions et le nom de la localité de ramasse.

Le 5 juin 2015, le véhicule pour le secteur 1 est en panne. Le conducteur effectue sa tournée avec le véhicule suivant :

VÉHICULE ARTICULÉ		
	TRACTEUR	SEMI-REMORQUE
Immatriculation	2378 ZT 11	AD 395 BZ
Nb d'essieux	2	3
PV	7,45 t	7,12 t
MCE (PTRA)	44 t	
MCV (PTAC)		38 t
Longueur utile		13,62 m
Largeur utile		2,46 m
Hauteur utile		2,70 m

5 - Étudiez les caractéristiques du véhicule en cochant la bonne réponse à chacune des questions à choix multiples ci-dessous.

5.1 - Sa MMA (ou PMA) est de :

- D 34 tonnes
- D 41,45 tonnes
- D 44 tonnes

Justifiez vos calculs :

5.2 - Sa charge utile est de :

- D 19,43 tonnes
- D 26,88 tonnes
- D 29,43 tonnes

Justifiez vos calculs :

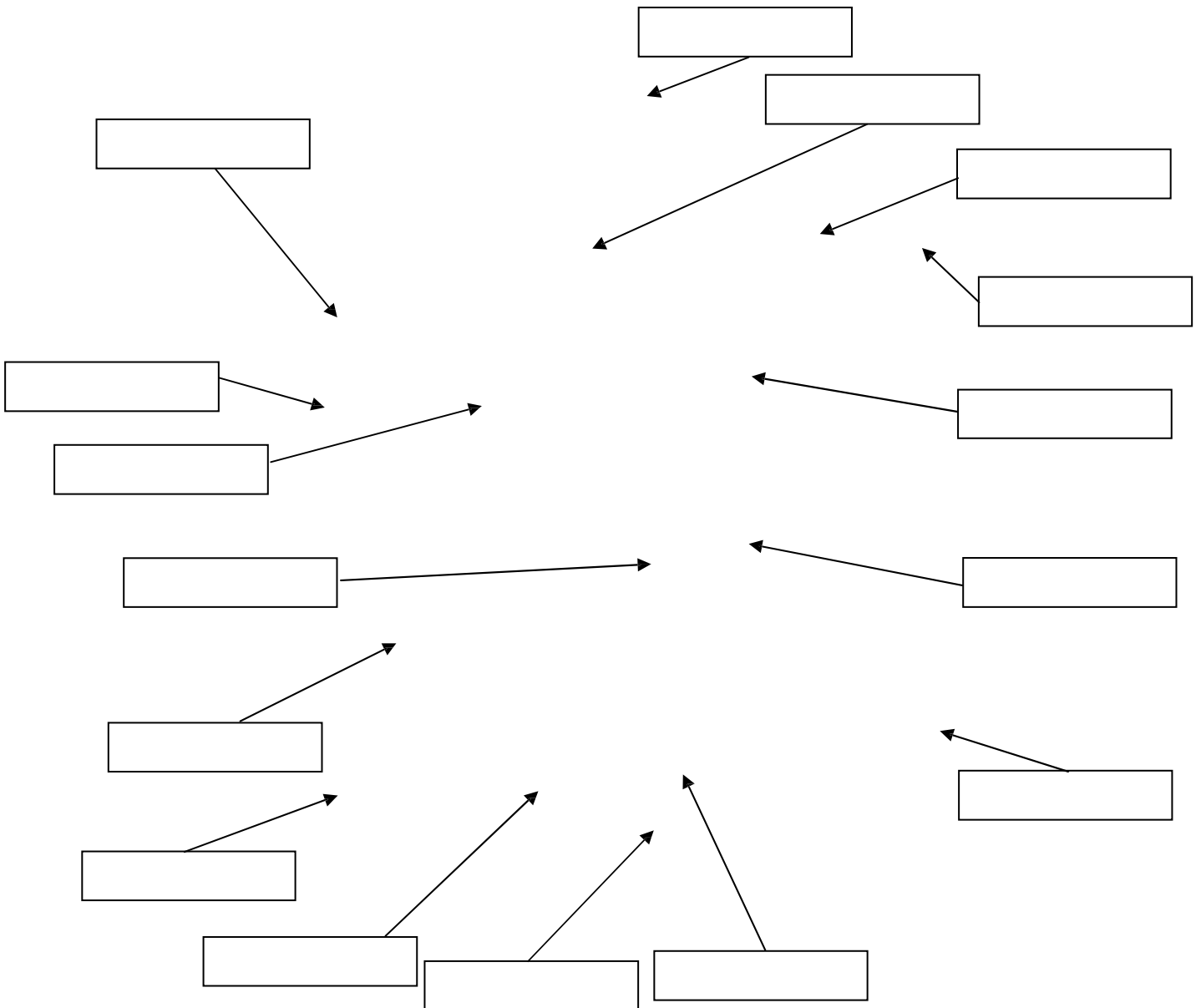
5.3 - Sa longueur maximale autorisée par le code de la route est de :

- D 16,50 mètres
- D 18,75 mètres
- D 12 mètres

L'agence de Narbonne est en relation avec d'autres agences du groupe et des partenaires.

6 - Placez les agences et les partenaires de l'entreprise TFM sur la carte ci-dessous.

LOCALISATION DES AGENCES DU GROUPE		LOCALISATION DES PARTENAIRES	
Bordeaux	Nice	Bayonne	Rennes
Lille	Paris	Clermont-Ferrand	Tours
Lyon	Strasbourg	Dijon	
Montpellier	Toulouse	Nancy	
Narbonne		Nantes	



DOSSIER 2 – DÉDOUANEMENT IMPORT

TFM

ENTREPRISE : TFM Transport France Méditerranée.
ADRESSE : Grand Saint-Charles 66000 PERPIGNAN

Vous êtes maintenant en PFMP à l'agence de Perpignan au service import maritime.

Vous êtes chargé(e) de gérer, sous la responsabilité de votre tuteur, l'importation, par voie maritime d'un conteneur de 24 310 kg de dattes en provenance du Maroc pour le compte de votre client DELROT FRUITS ET LÉGUMES à Perpignan.

DEUXIÈME TRAVAIL : ANALYSE DE L'IMPORTATION

Votre tuteur vous demande d'analyser cette importation. Pour cela, il vous transmet les informations concernant l'organisation de ce transport :

- Le correspondant (commissionnaire de transport) de TFM à Agadir (Maroc) est l'entreprise Lasry Maroc
- Le correspondant (commissionnaire agréé en douane) de TFM à Algesiras (Espagne) est l'entreprise PARTE INTERNACIONAL
- Le transporteur maritime est la compagnie CMA CGM
- Le transporteur routier qui se charge du post acheminement est l'entreprise RYENES à Algésiras
- La marchandise sera dédouanée à Perpignan chez TFM.
- Les frais de transport sont les suivants :

./ Pré-acheminement entre Agadir et Tanger (Maroc) :	910 €
./ Chargement du navire au port de départ :	160 €
./ Transport maritime de Tanger à Algésiras :	1 100 €
./ Déchargement du conteneur au port d'arrivée :	240 €
./ Ouverture du dossier import et dédouanement :	110 €
./ Post-acheminement jusqu'à Perpignan :	1 400 €

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TRANSPORT	Code : 1506TRS2	Session 2015	SUJET
Épreuve E2 : Épreuve d'étude de situations professionnelles	Durée : 3 h	Coefficient : 5	Page 9 sur 19

Vous êtes en possession de la facture de l'expéditeur :

Coopérative agricole
Route Asni AGADIR
MAROC

DELROT FRUITS ET LÉGUMES
Place du Jourdain
66030 PERPIGNAN

FACTURE - N° MA 648

Destination : DELROT FRUITS ET LÉGUMES – Perpignan - France

Document douane : EUR1

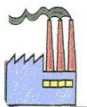






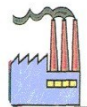
Origine du produit : Maroc

Conditions de vente : FOB Tanger

PRODUIT	PALETTES	COLIS	MASSE BRUTE EN KG	MASSE NETTE EN KG	PRIX UNITAIRE PAR KG	VALEUR FOB TANGER EN EUROS
Dattes fraîches	26	3 900	24 310	23 400	3,00	70 200,00

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

7 - Renseignez toutes les cases laissées en blanc sur le document de schématisation de l'importation.

LES INTERVENANTS ET LEUR NOM PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE	Le vendeur Coopérative Agricole	Le Commissionnaire de Transport au départ Lasry Maroc			Le Commissionnaire en Douane au port d'arrivée Parte internacional			
LEUR LOCALISATION VILLE + PAYS	Agadir Maroc							
								
LES OPÉRATIONS DE TRANSPORT DE CETTE EXPÉDITION PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE	Départ de la marchandise						Ne pas remplir	Arrivée de la marchandise
LA LOCALISATION DES OPÉRATIONS DE TRANSPORT	Agadir	Départ : Arrivée :		Départ : Arrivée :		Arrivée : Départ :		
LE MONTANT DES OPÉRATIONS EN €	Ne pas remplir							Ne pas remplir

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

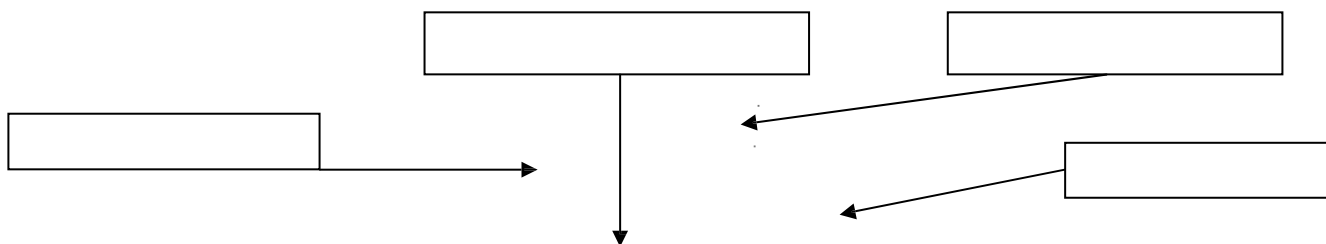
TROISIÈME TRAVAIL : ÉTUDE DE LA GÉOGRAPHIE DE L'IMPORTATION

La marchandise est expédiée du Maroc.

8 - Indiquez la capitale de ce pays.

- D Casablanca
- D Rabat
- D Marrakech
- D Agadir
- D Tanger

9 - Placez le Maroc sur la carte ci-dessous ainsi que les trois autres pays désignés par une flèche :



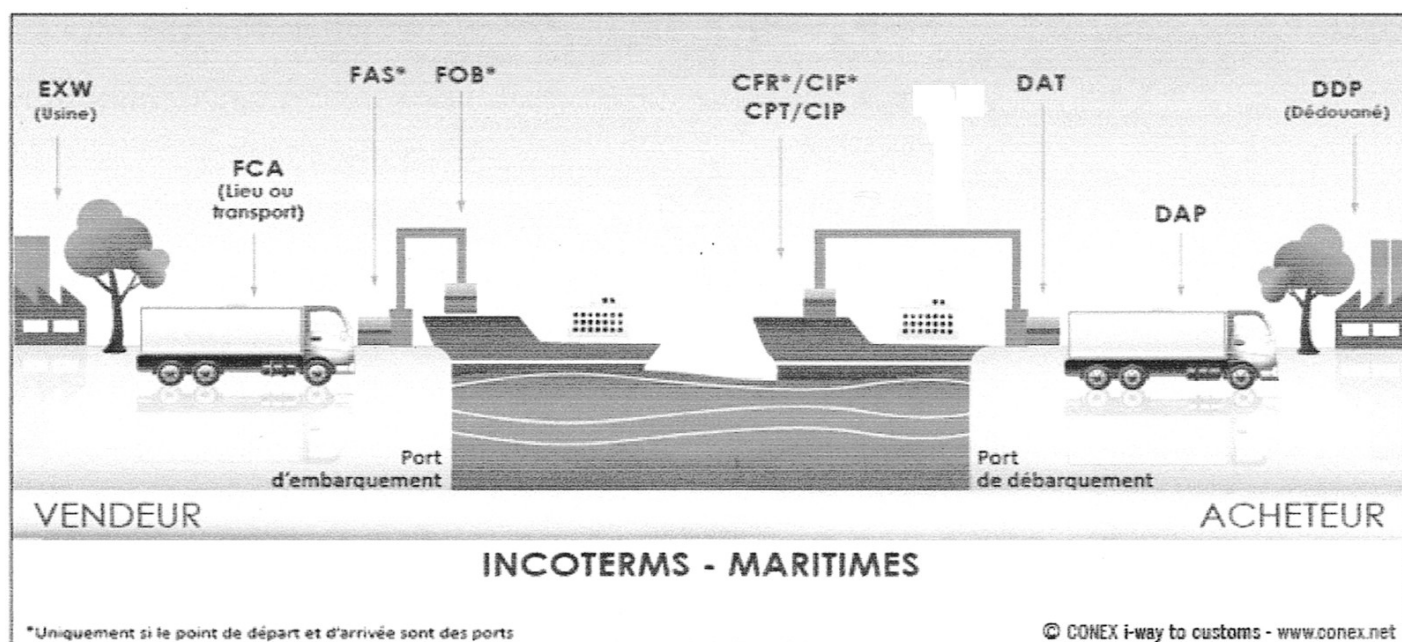
NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

QUATRIÈME TRAVAIL : ANALYSE DE L'INCOTERM DE VOTRE DOSSIER

10 - Sélectionnez les frais que vous allez facturer à notre client DELROT fruits et légumes :

(Remarque : dans les questions à choix multiples, plusieurs réponses par question peuvent être possibles.
Seules les réponses totalement exactes seront prises en compte)

- D Pré-acheminement routier entre Agadir et Tanger
- D Chargement du conteneur dans le navire
- D Fret maritime
- D Déchargement du conteneur au port
- D Ouverture du dossier import et dédouanement
- D Post acheminement



11 - Sélectionnez les frais que vous allez facturer à LASRY MAROC :

- D Pré-acheminement routier entre Agadir et Tanger
- D Chargement du conteneur dans le navire
- D Fret maritime
- D Déchargement du conteneur au port
- D Ouverture du dossier import et dédouanement
- D Post acheminement
- D Aucun frais

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TRANSPORT	Code : 1506TRS2	Session 2015	SUJET
Épreuve E2 : Épreuve d'étude de situations professionnelles	Durée : 3 h	Coefficient : 5	Page 13 sur 19

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

CINQUIÈME TRAVAIL : PARTICIPATION AU TRAITEMENT DE L'OPÉRATION DOUANIÈRE

Votre tuteur souhaite tester vos connaissances en matière de douane. Il vous remet cet EUR1 :

1. Exportateur (nom, adresse complète, pays) COOPÉRATIVE AGRICOLE Route Asni AGADIR MAROC	EUR. 1 N° A 5363914 2. Certificat utilisé dans les échanges préférentiels entre LE ROYAUME DU MAROC Et UNION EUROPEENNE		
3. Destinataire (nom, adresse complète, pays) DELROT FRUITS ET LÉGUMES Place du Jourdain 66030 PERPIGNAN	4. Pays, groupe de pays ou territoire dont les produits sont considérés comme originaires MAROC	5. Pays, groupe de pays ou territoire de destination FRANCE	
6. Informations relatives au transport (mention facultative)	7. Observations		
8. N° d'ordre, marques, numéros, nombre et nature des colis, désignation des marchandises 26 palettes 3 900 colis dattes fraîches	9. Masse brute (kg) ou autre mesure (l, m ³ , etc) 24 310 kg	10. factures (mention facultative)	
11. Visa de la douane Déclaration certifiée conforme Bureau de douane : Tanger Med Tanger le : 2/06/2015	12. Déclaration de l'exportateur Je soussigné déclare que les marchandises désignées ci-dessus remplissent les conditions requises pour l'obtention du présent certificat COOPÉRATIVE AGRICOLE TANGER		

12 - Expliquez l'utilité de l'EUR1 fourni dans votre dossier.

13 - Expliquez la conséquence de la non présentation de l'EUR1 lors du dédouanement.

Le dédouanement import a lieu à Perpignan.

Votre commissionnaire agréé en douane, PARTE INTERNACIONAL à Algésiras, a effectué les formalités de transit nécessaires à la circulation des marchandises d'Algesiras à Perpignan.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TRANSPORT	Code : 1506TRS2	Session 2015	SUJET
Épreuve E2 : Épreuve d'étude de situations professionnelles	Durée : 3 h	Coefficient : 5	Page 14 sur 19

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

14 - PARTE INTERNACIONAL a sollicité une procédure. Il s'agit du :

- D T1
- D T2
- D Carnet TIR

15 - Il s'agit d'un :

- D transit commun
- D transit communautaire interne
- D transit communautaire externe
- D régime TIR

Justifiez votre réponse :

Votre tuteur vous a imprimé un extrait de la réglementation douanière – RITA (Référentiel Intégré de Tarification Automatisé).

RÈGLEMENTATION

accueil > formulaire de recherche > résultat

Critères: Modifier: Choix d'affichage du résultat : Codes seuls Codes et leurs libellés Imprimer: Dossier de dédouanement:

Options d'affichage: CANA généraux CANA permettant de bénéficier d'un régime fiscal plus avantageux sous conditions (TVA et Octroi de mer)

<input type="checkbox"/> Base légale	<input type="checkbox"/> Dates de validité	<input type="checkbox"/> Région d'application	<input type="checkbox"/> Code taxe	<input type="checkbox"/> N° contingent	<input type="checkbox"/> Compétence bureau
--------------------------------------	--	---	------------------------------------	--	--

Droits de douane, droits additionnels et autres droits | Domaines des fiscalités (TVA, taxes...) | Antidumping et mesures de rétorsions | Prohibitions Restrictions | Octroi de mer | Restitutions agricoles | Statistiques

103 - Droit pays tiers

Nomenclature : 08 04 10 00 99 (08 04 10) Renvois : **TN084** : Les produits en provenance du Japon seront accompagnés d'un Document Commun d'Entrée (DCE) en r
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer⁺

Pays : **MA - Maroc (1011 - ERGA OMNES)**
Préférences : **100 - Taux de droit de douane erga omnes appliqués aux pays tiers**
150 - Admission dans un code NC subordonnée à la présentation d'un certificat particulier

7.7 %

142 - Préférence tarifaire

Nomenclature : 08 04 10 00 99 (08 04) Renvois : **TN084** : Les produits en provenance du Japon seront accompagnés d'un Document Commun d'Entrée (DCE) en r
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer⁺

Pays : **MA - Maroc**
Préférences : **300 - Accords préférentiels sans conditions ni limites (incluant les plafonds)**

0 %

Droits de douane, droits additionnels et autres droits	Domaines des fiscalités (TVA, taxes...)	Antidumping et mesures de rétorsions	Prohibitions Restrictions	Octroi de mer	Restitutions agricoles	Statistiques
--	---	--------------------------------------	---------------------------	---------------	------------------------	--------------

TVA - TVA normale

Nomenclature : 08 04 10 00 99 (Chap 08) Renvois : **TN084** : Les produits en provenance du Japon seront accompagnés d'un Document Commun d'Entrée (DCE) en r
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer⁺

Pays : **MA - Maroc (FR01 - UE + pays tiers + DOM)**
Territoire d'application : **METRO - France continentale, Corse.**

10 %

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TRANSPORT	Code : 1506TRS2	Session 2015	SUJET
Épreuve E2 : Épreuve d'étude de situations professionnelles	Durée : 3 h	Coefficient : 5	Page 15 sur 19

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

16 - Sélectionnez les informations dont vous avez besoin pour le dédouanement de cette importation puis complétez le tableau ci-dessous.

N° DE NOMENCLATURE DE LA MARCHANDISE	
PAYS D'ORIGINE DE LA MARCHANDISE	
TAUX DE DROIT DE DOUANE APPLICABLE POUR CE DOSSIER JUSTIFIEZ VOTRE RÉPONSE	
TAUX DE TVA APPLICABLE	

Votre tuteur a réalisé la note de valeur ci-dessous.

NOTE DE VALEUR		
VALEURS	CALCULS	RÉSULTATS EN EURO
Valeur en douane	70 200 + 1 100	71 300 €
Valeur statistique	71 300 + 240 + 1 330	72 870 €
Valeur de première destination	72 870 + 70 + 110	73 050 €

Il s'est aperçu que la liquidation douanière comportait une erreur.

47 CALCUL DES IMPOSITIONS	TYPE	BASE D'IMPOSITION	QUOTITÉ	MONTANT	MP
	U165 A00	71 300	7,7	5 490	
	A445 B00	75 546	10	7 555	
	Total : 13 045				R

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TRANSPORT	Code : 1506TRS2	Session 2015	SUJET
Épreuve E2 : Épreuve d'étude de situations professionnelles	Durée : 3 h	Coefficient : 5	Page 16 sur 19

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

17 - Identifiez l'erreur et recalculez la liquidation dans le tableau ci-dessous.

47 CALCUL DES IMPOSITIONS	TYPE	BASE D'IMPOSITION	QUOTITÉ	MONTANT	MP
	Total :				R

DOSSIER 3 – COTATION AÉRIENNE D'UNE EXPÉDITION

Vous êtes toujours en PFMP à l'agence de Perpignan mais à présent au service export aérien.

Un de vos clients, l'imprimerie DEBON - 5 rue Belfort 66000 PERPIGNAN - vous a contacté pour obtenir une cotation pour une expédition de 2 colis d'étiquettes à destination d'Agadir en CPT AÉROPORT D'AGADIR Incoterms 2010.

- Poids brut unitaire : 5,2 kg
- Dimensions unitaires : 40 cm x 40 cm x 25 cm

Ces marchandises vous seront remises avec un certificat de sûreté.

Votre tuteur vous demande de réaliser la cotation.

Vous vous êtes procuré l'extrait tarifaire d'Air France Cargo.

AFRIQUE DU NORD

De PARIS, BORDEAUX, LILLE, LYON, MARSEILLE,
MULHOUSE, NANTES, NICE, STRASBOURG, TOULOUSE vers :



ITEM	POIDS MINI	EURO/kg
AGADIR AGA	M	85,00
	N	6,50
	100	5,50

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TRANSPORT	Code : 1506TRS2	Session 2015	SUJET
Épreuve E2 : Épreuve d'étude de situations professionnelles	Durée : 3 h	Coefficient : 5	Page 17 sur 19

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Votre tuteur vous fournit quelques renseignements complémentaires :

- Frais divers (traitement de l'expédition et dédouanement) : 60,00 €
- Forfait de pré-acheminement routier de Perpignan à Toulouse : 42,15 €
- Rapport poids/volume : 1 kg = 6 dm³

Vous avez imprimé la liste des frais annexes applicables au transport aérien

FRAIS FIXES D'ÉTABLISSEMENT DE LA LTA (AWA)		16 EUR	
FRAIS FIXES (dont droit de Timbre) D'ENREGISTREMENT COMPAGNIE AÉRIENNE (CHC)		20 EUR	
SURCHARGE FUEL (MYC) Applicable sur le poids réel de la marchandise		<p>Long ICA* ou ICA += 1,03 € ICA = 0,83 € Short Haul = 0,52 €</p> <p>*Inter Continental Area</p> <p>Flight duration determines in wich zone a destination falls.</p>	
TARIFICATION DES MESURES DE SÛRETÉ DU FRET AÉRIEN FRAIS DUS AU TRANSPORTEUR (CODE SCC) (applicable sur le poids brut)			
a) Expéditeur agréé Expédition remise avec un certificat de sûreté		b) Autres cas Expédition remise sans certificat de sûreté	
Par kg de marchandise	0,014 EUR	Par kg de marchandise	0,092 EUR
Minimum de perception	4,20 EUR	Minimum de perception	12,75 EUR
Maximum de perception	16,25 EUR	Maximum de perception	215,00 EUR
SURCHARGE ASSURANCE (IRC)		<p>0,15 € par kilo Applicable sur le poids réel de la marchandise Minimum : 7,50 € Maximum : 375,00 €</p>	

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TRANSPORT	Code : 1506TRS2	Session 2015	SUJET
Épreuve E2 : Épreuve d'étude de situations professionnelles	Durée : 3 h	Coefficient : 5	Page 18 sur 19

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

18 - Réalisez la cotation aérienne.

<ul style="list-style-type: none">• CALCUL DU POIDS TAXABLE	
<ul style="list-style-type: none">• CALCUL DU PRIX DU TRANSPORT AÉRIEN	
<ul style="list-style-type: none">• CALCUL DES TAXES AÉRIENNES	
<ul style="list-style-type: none">• LES ÉLÉMENTS ET LE PRIX DE LA COTATION AÉRIENNE	

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

<ul style="list-style-type: none">• CALCUL DU POIDS TAXABLE	
<ul style="list-style-type: none">• CALCUL DU PRIX DU TRANSPORT AÉRIEN	
<ul style="list-style-type: none">• CALCUL DES TAXES AÉRIENNES	
<ul style="list-style-type: none">• LES ÉLÉMENTS ET LE PRIX DE LA COTATION AÉRIENNE	

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TRANSPORT	Code : 1506TRS2	Session 2015	SUJET
Épreuve E2 : Épreuve d'étude de situations professionnelles	Durée : 3 h	Coefficient : 5	Page 19 sur 19